



## PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau

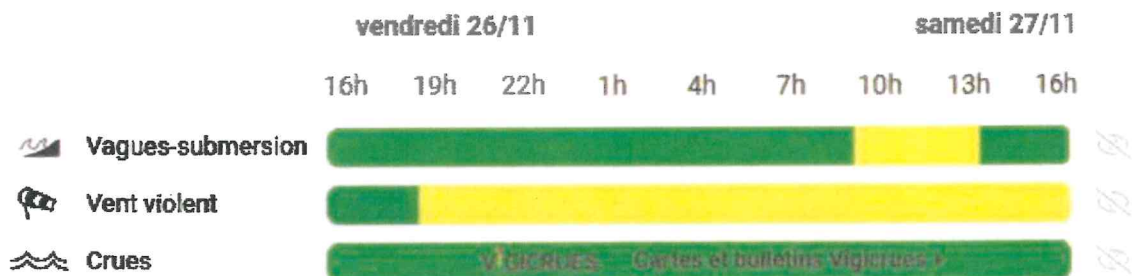
#### **JAUNE vent violent et JAUNE vague submersion marine**

**DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile + GALA crues bassins ODET et LAITA :**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- par le service de prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo .



#### **EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :**

**Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)**

##### 1) **Phénomène vent violent**

Fort coup de vent dans une situation de traîne très active.

Les rafales les plus violentes concernent les côtes nord et ouest de 100 à 110 km/h sur le littoral et avoisinant les 120 km/h sur les caps exposés.

Les rafales dans les terres seront de 80 à 90 km/h et pourront monter jusqu'à 100 km/h sous les averses les plus marquées. Ces averses seront accompagnées de quelques coups de tonnerre et de grésil.

##### 2) **Phénomène vague submersion :**

La dépression se décale cette nuit sur le pays. Le vent de Nord-Ouest se renforce en cours de nuit en Manche et sur la pointe bretonne et génère de fortes vagues.

Les niveaux marins sont bas avec un coefficient de 38 pour la pleine mer de samedi matin (vers 11h 00 à Roscoff).

Le déferlement de ces fortes vagues pourrait générer des franchissements de paquets de mer sur les zones les plus exposées du littoral.

L'intensité du phénomène est plus marquée au moment de la pleine mer.

## CONSIGNES

### Le préfet demande aux maires :

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
  - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
  - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
  - Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,
  - Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
  - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
  - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
  
- ✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

### Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévision ci-joint (bulletin vigicrues et de vous informer régulièrement sur :**
  - la météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
  - VIGICRUES : <https://www.vigicrues.gouv.fr>
  - les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
  - les conditions de circulation : sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
  
- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 26 novembre 2021 à 16h45

Le Préfet  
Pour le préfet  
Le chef du service interministériel de défense  
et de protection civiles

  
Vincent QUERE